

## **Solidarité avec l'Indonésie - Subvention exceptionnelle à l'UNICEF**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le 27 mai, un séisme majeur, d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter, a frappé la région agricole de Bantul et la ville de Yogyakarta situés au centre de l'île de Java.

Ce terrible tremblement de terre a causé la mort de plus de 6 200 personnes. On compte un nombre de blessés supérieur à 46 000 (dont 33 000 touchés sérieusement) et environ 200 000 personnes sans abri.

40 % des personnes déplacées sont des enfants et 15 % d'entre eux ont moins de cinq ans. Beaucoup d'entre eux ont été gravement touchés ; la plupart souffrent de traumatismes crâniens ou de fractures aux membres.

Afin de venir en aide à ces populations indonésiennes lourdement sinistrées et sans tarder devant l'urgence de la situation, la Ville s'est associée à l'élan de solidarité envers les victimes, en allouant une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'UNICEF France en réponse à l'appel d'urgence que cette ONG vient d'envoyer à toutes les communes qui ont été reçu le label «Ville amie des enfants», ce par dérogation et conformément à la note du Directeur Général de la comptabilité publique du 6 juin 2006.

Par courrier en date du 9 juin 2006, l'ensemble du Conseil Municipal a été informé de la démarche qui est présentée à la présente séance du Conseil Municipal.

La somme de 3 000 €, mandatée le 13 juin 2006, a été imputée au chapitre 65.020.6574 code service 48020, qui a été abondée par un transfert de crédit d'égal montant du compte de dépenses imprévues inscrit au BP 2006, chapitre 022.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver le versement de cette subvention.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*